

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2008-2011

Annexe 1 – Organisation des études

I. Le projet artistique personnel de l'élève et les Cycles.

Les cours traditionnellement dispensés dans les écoles de musique sont organisés par la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé établie par le Ministère de la Culture.

La notion de cycle d'apprentissage est bien adaptée à la notion de projet artistique personnel et permet de conserver des passerelles avec d'autres établissements, c'est pourquoi les cours d'instrument et de formation musicale dispensés à l'AIDEMA continueront à être structurés en Cycles.

Nous étudierons la possibilité d'intégrer d'autres disciplines à la structure par Cycles.

II. Les cursus.

Etre musicien, ce n'est pas seulement jouer d'un instrument ; c'est aussi :

- Comprendre (analyse, histoire) et ressentir la musique,
- Comprendre l'instrument (histoire, autres modes de jeu...),
- Favoriser l'échange et les rencontres (orchestres, ensembles instrumentaux, groupes de musiques actuelles, travail sur d'autres esthétiques),
- Produire (organisation de concerts, enregistrement) ou se produire en public (concerts, auditions)...

Afin d'offrir à chaque élève une approche complète et ouverte de la musique et de son environnement, les études seront organisées en cursus associant :

- La théorie et pratique de la musique,
- Les disciplines instrumentales ou vocales,
- Le « jouer ensemble ».

L'articulation des différents cours entre eux est fonction de l'âge et/ou du niveau de l'élève.

III. Description des cours et disciplines.

1. Instrument et chant.

La durée hebdomadaire des cours d'instruments dépend du niveau : 20' ou 30' pour le Cycle I (sur conseil du professeur), 30' minimum pour le cycle II, 40' minimum pour le Cycle III.

- Accordéon (chromatique).
- Alto (violon alto).
- Basson (fagott, système allemand).
- Batterie.
- Chant lyrique : répertoire classique et traditionnel.
- Chant moderne : répertoire jazz, rock et variétés.
- Clarinette.
- Clavier électronique.
- Contrebasse.
- Cor (cor d'harmonie).
- Flûte à bec.
- Flûte traversière.
- Guitare basse (basse électrique).
- Guitare classique : répertoire traditionnel, folklorique et classique.
- Guitare d'accompagnement (guitare moderne) : répertoire folklorique, rock, jazz et variétés.
- Guitare électrique.
- Harpe.
- Harpe celtique.
- Hautbois.
- Piano.
- Piano-jazz.
- Saxophone.
- Synthétiseur.
- Trombone.
- Trompette.
- Violon.
- Violoncelle.

2. Théorie et pratique de la musique.

- Eveil musical : cours hebdomadaire de 30' (Eveil 0) ou 45' (Eveil 1, 2, 3) ; découverte de la musique pour les petits, par des chants, des jeux... Le niveau du cours (0 à 3) est fonction de l'âge de l'enfant.
- Formation musicale : cours hebdomadaire de 1h ; regroupe la théorie classique (lecture de notes et de rythme) et la théorie moderne (accords).
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) : cours hebdomadaire de 1h ; enregistrement, mixage, montages audio... sur informatique ou sur le terrain.
- Composition : cours mensuel de 3h ; approche de la composition, de l'analyse.
- Histoire de la musique : cours mensuel de 2h et conférences ponctuelles

3. « Jouer ensemble ».

- Orchestre : atelier hebdomadaire de 2h + concerts ; ouvert à tous les élèves instrumentistes et chanteurs dès la 2^e année d'instrument (attention, limité à 4 pianistes et 4 percussionnistes) ; répertoire de musiques de films, variétés, classique... sur partitions.
- Atelier pop : atelier hebdomadaire de 1h30 + concerts ; ouvert à tous les élèves instrumentistes et chanteurs dès la 2^e année d'instrument ; répertoire de variétés, rock, jazz, composition des élèves... sur partitions et improvisation.
- Atelier jazz : atelier mensuel de 2h + concerts ; ouvert à tous les élèves dès la 2^e année d'instrument ou de chant ; répertoire blues et jazz et improvisation.
- Chorale enfants : atelier hebdomadaire de 1h30 ; ouvert à tous les élèves dès 6 ans ; répertoire classique, comédie musicale...
- Chorale adultes : atelier hebdomadaire de 2h ; ouvert à tous les élèves dès 12 ans ; répertoire classique et traditionnel.
- Musique de chambre : 3 créneaux hebdomadaires de 30' à disposition des élèves, sur inscription ; ouvert à tous les élèves.
- Ensemble de guitares : atelier hebdomadaire de 1h ; ouvert à tous les guitaristes.
- Groupes de musiques actuelles : créneaux hebdomadaires de 2h30 attribués en début d'année à chaque groupe ; ouvert à tous les élèves constitués en groupe ; accès au studio MA équipé de 2 batteries complètes, 2 amplis guitare, 1 ampli basse, 1 sono chant et 1 système d'enregistrement.
- Organisation de concerts : préparation et réalisation des concerts de l'école de musique tout au long de l'année ; ouvert à tous les élèves ; programme en fonction des concerts, formations théoriques et pratiques sur le son, la lumière, la régie de spectacles...

IV. Modalités d'évaluation.

1. Instrument ou chant.

- Fins de cycles : concert public, devant jury ; les programmes seront si possible ceux donnés par la FFEM ou la CMF, auxquels s'ajouteront une épreuve d'autonomie (morceau de 2 niveaux plus faibles travaillé par l'élève sans l'aide du professeur) et, pour les fins de cycles II et III, une épreuve de déchiffrage (morceau de niveau plus faible vu par l'élève 10' avant l'épreuve, et joué au jury seul avant le concert).
- Dans le cycle : au choix du professeur, avec l'accord du directeur, audition commentée, participation à un concert, contrôle de classe, évaluation en présence du directeur ou d'un autre professeur...

2. Théorie et pratique musicale.

- Eveil musical, composition, histoire de la musique : pas d'évaluation.
- Formation musicale : contrôle continu et un examen en fin d'année, comptant chacun à 50% pour le passage dans l'année supérieure ; pour les examens de fin de cycle, les programmes seront élaborés entre les professeurs à partir de ceux de la FFEM ou de la CMF, auxquels s'ajouteront des épreuves spécifiques au volet « moderne » du cours.
- MAO : réalisation d'un travail en autonomie, sur proposition du professeur, portant sur le programme de l'année.

3. « Jouer ensemble ».

- Orchestre, atelier pop, musique de chambre, chorales, atelier jazz, ensemble de guitares : pas d'évaluation.
- Groupes de musiques actuelles : pas d'évaluation, possibilité d'écoute par les professeurs à la demande des groupes.
- Organisation de concerts : débriefing à l'issue de chaque manifestation ou formation ; possibilité de délivrer aux élèves une attestation à l'issue de l'année.

V. Déroptions.

1. Elèves adultes.

- La présence des adultes aux cours de « théorie et pratique de la musique » n'est pas obligatoire, mais recommandée.
- Les adultes ne font l'objet d'évaluations que s'ils le souhaitent.

2. Elèves présents à l'AIDEMA avant septembre 2008.

- Pour les élèves intégrant ou réintégrant les cours de Formation Musicale : adaptation de cours en fonction des niveaux, mise en place de cours de rattrapage sur les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010 pour une situation stabilisée dès septembre 2010.
- Pour les autres cours : adaptation au cas par cas (cours de soutien, cours à double niveau...).

3. Autres cas.

- Dérogations au cas par cas après rendez-vous auprès du directeur en présence de l'élève, de ses parents et du professeur concerné par la dérogation.

Cycle	Âge	Discipline instrumentale ou vocale	Théorie et pratique musicale	« Jouer ensemble »
Cycle d'éveil	3 ans		Eveil musical 0	
	4 ans		Eveil musical 1	
	5 ans		Eveil musical 2	
	6 ans	Eveil musical 3 et/ou Ateliers de découverte	Chorale enfants (facultative)	
Cycle I débutants		Instrument ou chant	Au moins 1 cours (rappel : la Formation Musicale I est obligatoire dans ce cycle)	Au moins 1 pratique d'ensemble (facultative avant la 3 ^e année)
Cycle II confirmés	Au moins 1 cours (rappel : la Formation Musicale II est obligatoire les 2 premières années du cycle)		Au moins 1 pratique d'ensemble	
Cycle III approfondissement	Au moins 1 cours		Au moins 1 pratique d'ensemble	